SV/IR

de la Jeunesse des Arts

de l'Éducations l'attenule

et des Lettres

Direction Générale de l'Architecture
Bureau des Sites

République Trançaise

14 05 05 814 63

Palais Puyal, le\_\_\_\_

ARRETE

Le Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monument naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du Gard dans sa séance du 20 novembre 194

#### ARRETE :

Article Ier. Sont inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques du Gard le château de Cheylard et ses abords à AUJAC.

### Farcelles cadastrales

n°s 289 à 503. de la section A.

<u>ा विकास मान्य कर पार्वक को राजा है। यह विकास किन्द्र के किन्द्र में किन्द्र कर प्रदेश कर पूर्व के लिए के अपने</u>

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Gard pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'Aujac et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le - 5 MA1:947

Par délégation Le Directeur général de l'Architecture

Signé: R. DANIS

The second second second second second

#### MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

## DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

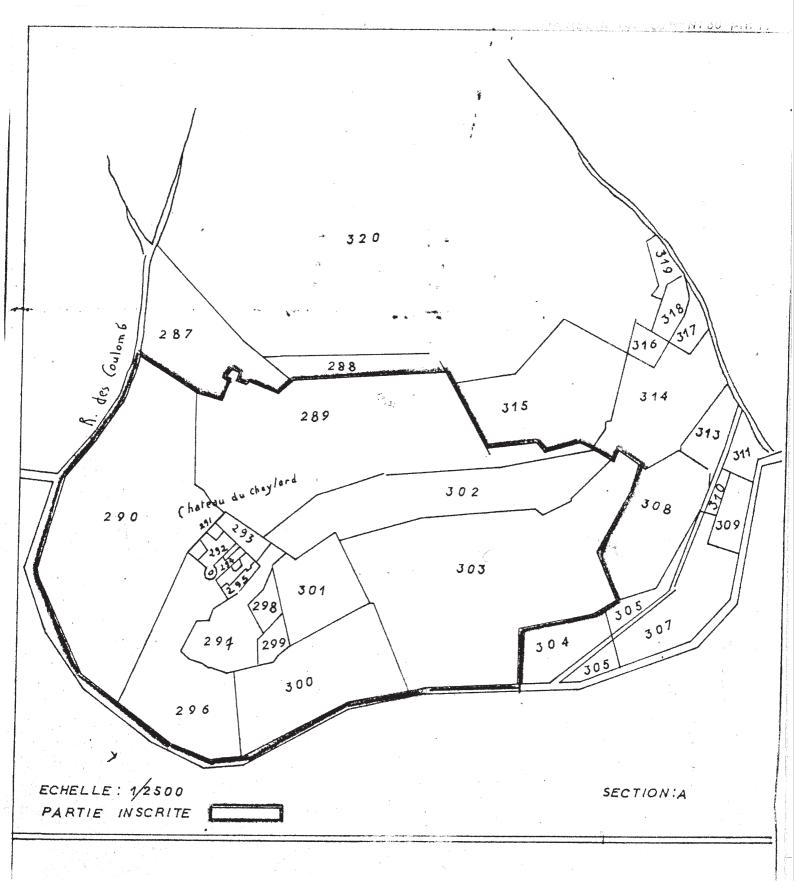
LISTE

AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1er JANVIER 1985)

Aujac. --

Restes du château de Cheylard (Inv. MH : 6 décembre 1949). Château et ses abords (parcelles nº 289 à 303, section A du cadastre) [S. Ins. : 5 mai 1947].



Sont inscrits sur l'Inventaire dem sites pittoresques du Gard le château de Cheylard et ses abords à AUJAC.

## Parcelles cadastrales

n°s 289 à 303. de la section A.

Arrêté du 5 mai 1947

Orientation .

DIRECTOR ARCHITECTURE

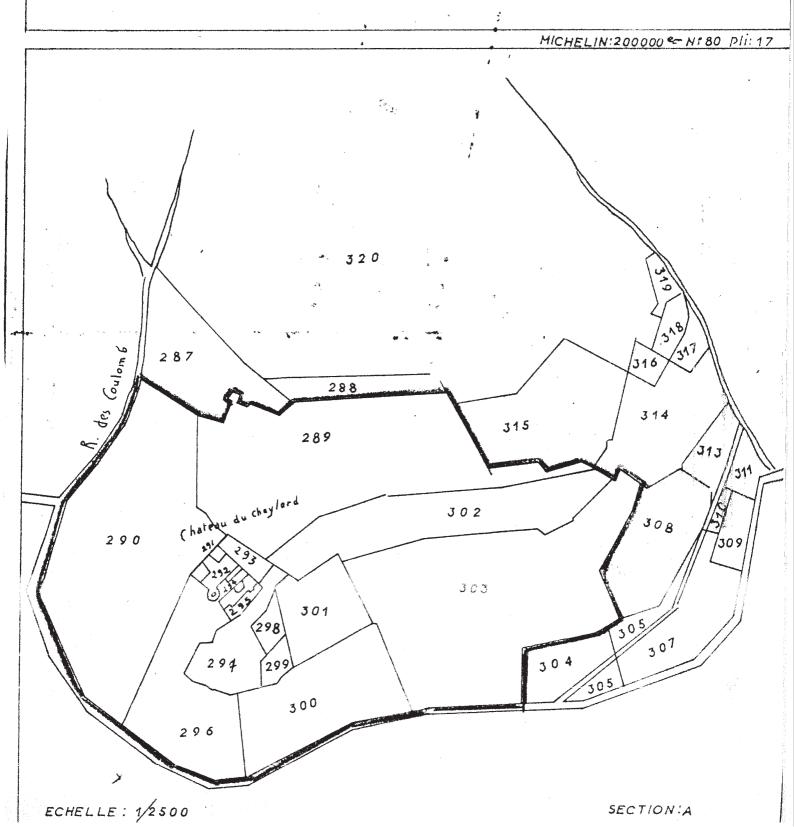
SITE

# GARD

CANTON: GENOLHAC ARROND: ALES



# CHATEAU DE CHEYLARD ET ABORDS





10 Reserve mention inutile

Sil